



DECISION N° 3 DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Correctif de la décision n° 1 du collège

Temps forfaitaires recalculés de l'ES1

N° 30	6'48.9
N° 32	6'51.0
N° 33	6'27.3
N° 34	5'54.0
N° 35	6'13.9

Affiché à CHERVEUX le 20/08/2023 à 15 h00

Le Président du Collège
Dominique JOUBERT

Membre du Collège
Catherine CONDEMINÉ

Membre du collège
Gilles CHABERNAUD